

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	11	L'an deux mille vingt-six le 5 août , le Conseil Municipal de VALLORCINE , dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick ANCEY, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 31 juillet 2026
présents	8	
Votants	9	
procuration	1	
Présents		Monsieur Patrick ANCEY, Monsieur Pascal NEGRE, Madame Fanny DEVILLAZ, Monsieur David GUILLOT, Monsieur Paolo BOUISSA, Madame Marie PAYOT, Madame Kim BERGUERAND, Monsieur Medhi BIDAULT
Représentés		Madame Léonor AUBLIN donne pouvoir à Mme Marie PAYOT
Absents excusés		Mesdames Sonia DESCHAMPS et Léonor AUBLIN et Monsieur Paul BOIZARD
Secrétaire de séance		Madame Fanny DEVILLAZ

Délibération n° 26/07/12
Budget régie chaufferie bois – Décision modificative n°01

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget régie chaufferie bois,
Vu la délibération n°26/02/09 du 11 mars adoptant le budget primitif 2026,
Considérant qu'il est nécessaire d'apporter une modification aux crédits votés sur le chapitre 012 « Charges de personnel, frais assimilés »,
Considérant que cette situation nécessite d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour le chapitre concerné, tout en respectant les équilibres budgétaires,
 Il convient de procéder aux virements de crédits comme suit :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLÉ	MONTANT BUDGET PRIMITIF + DECISION(S) MODIFICATIVE (S)	MONTANT DÉCISION MODIFICATIVE	MONTANT DÉFINITIF
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
012	6215	Personnel affecté par la coll. De rattach.	10 000.00€	+10 000.00€	20 000.00€
65	6541	Créances admises en non-valeur	0.00€	+0.03€	0.03€
011	6061	Fournitures non stockables	159 258.68€	-10 000.03€	149 258.65€
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				0.00€	

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°01 du budget régie chaufferie bois telle qu'indiquée ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Madame Fanny DEVILLAZ



Acte certifié exécutoire le : 17/08/2026
Télétransmis en Préfecture le : 17/08/2026
Notifié ou publié le : 17/08/2026

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Monsieur Patrick ANCEY



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches